

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Commune : SOLIGNAC

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	14
Votants	16

Date de convocation
14/11/2025

Date d'affichage
14/11/2025

Objet de la délibération
TARIF DES
PHOTOCOPIES A
COMPTER DU 21
NOVEMBRE 2025

Délibération n° 2025 DEL 229
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance ordinaire du 20 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 087-218719201-20251128-2025DEL029-DE



Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents :

Mmes C.CARLIER, N.COIGNAC, M.COMES, N.DUPIN, M.FOURGEAUD, L.GRAPTON, S.GUITARD, C.MOURNETAS, MM JP.CHAZELAS, S.COLDEBOEUF, C.GOURINCHAS, S.PECHER, A.PORTHEAULT, F.RECORD.

Procurations :

D.LEYRIS procuration donnée à A.PORTHEAULT
A.LAFEUILLE procuration donnée à S.PECHER

Absents : A.BRUNET, C.BOURGER, N.BAYLE

Secrétaire de séance : L.GRAPTON

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer les tarifs appliqués aux copies en noir et blanc pour les usagers mais également pour les documents administratifs de taille A4 et A3.

Aussi, il est exposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs suivants :

- Page A4 en noir et blanc : 0.20€ l'unité
- Page A3 en noir et blanc : 0,40€ l'unité
- Copie d'un document administratif : 0,20€ la page

Les photocopies de livrets de famille et pièces d'état civil seront gratuites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
Approuve ces tarifs à compter du 21 novembre 2025.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture
et la publication le 28 / 11 / 25

